

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.



BADMINTON

Règlements spécifiques de la ligue

2025-2026

Dernière modification : 16-05-2025

BADMINTON – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DE LIGUE

Article 1 – Nom de la ligue	3
Article 2 – Structure de la ligue	3
Article 3 – Calendrier des tournois	3
Article 4 – Identification des catégories	3
Article 5 – Épreuves dans chacune des catégories	4
Article 6 – Type de tournoi	4
Article 7 – Type de rencontre	4
Article 8 – Système de pointage des parties	4
Article 9 – Costume	5
Article 10 – Volant	5
Article 11 – Surclassement	5
Article 12 – Formulaire d'invitation	5
Article 13 – Inscription	5
Article 14 – Procédure des tournois	5
Article 15 – Dates et lieux des tournois	5
Article 16 – Installations	5
Article 17 – Réglementation	6
Article 18 – Arbitrage	6
Article 19 – Semage des joueurs	6
Article 20 – Classement	6
Article 21 – Coût d'inscription	6
Article 22 – Responsable de ligue	6
Article 23 – Récompenses	7
Article 24 – Tempête	7
Article 25 – Amende	7
Article 26 – Club hors-concours	7
Article 27 – Intervention de l'entraîneur durant les parties	7
Éthique du joueur	8
Annexe I – système de pointage de Badminton Québec	9

ARTICLE 1 – NOM DE LA LIGUE

1.1 Ligue de badminton scolaire de l'Est-du-Québec

ARTICLE 2 – STRUCTURE DE LA LIGUE

2.1 La ligue sera divisée en deux sections :

- | Section EST | Section OUEST |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">○ Amqui○ Cap-Chat○ Carleton-sur-Mer○ Chandler○ Gaspé○ Grande-Rivière | <ul style="list-style-type: none">○ Mont-Louis○ New Carlisle○ New Richmond○ Paspébiac○ Rivière-au-Renard |
| <ul style="list-style-type: none">○ Causapscal○ Matane○ Notre-Dame Sayabec | <ul style="list-style-type: none">○ Pohénégamook○ Rimouski○ Rivière-du-Loup |

ARTICLE 3 – CALENDRIER DES TOURNOIS

3.1 Un total de six (6) tournois constituera le calendrier :

- Deux (2) tournois section EST
- Deux (2) tournois section OUEST
- Deux (2) tournois INTERSECTION (une dans chaque section)
- Les écoles hôtes des intersections s'entendront pour savoir où se jouera le 1^{er} tournoi intersection.

ARTICLE 4 – IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

4.1 Voici les catégories pour cette année dans les ligues :

- Moustique : 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2015
- Benjamin mineur (pee-wee) : 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013
- Benjamin majeur : 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012
- Cadet : 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2011
- Juvénile : 1^{er} juillet 2007 au 30 septembre 2009

N.B. Les pee-wee seront acceptés dans le benjamin mineur. En double, il n'y a pas de mineur et de majeur.

ARTICLE 5 – ÉPREUVES DANS CHACUNE DES CATÉGORIES

5.1 Voici toutes les épreuves :

- Simples masculin
- Simple féminin
- Double masculin
- Double féminin
- Double mixte.

ARTICLE 6 – TYPE DE TOURNOI

6.1 Le type de tournoi est par poule, puis « draw ».

ARTICLE 7 – TYPE DE RENCONTRE

7.1 Selon les règlements de Badminton Québec.

ARTICLE 8 – SYSTÈME DE POINTAGE DES PARTIES

8.1 Le système de pointage sera le suivant : 5 points pour le gagnant, 4 points pour le finaliste, 3 points pour les demi-finalistes, deux points pour les quarts et un point pour les huitièmes.

ARTICLE 9 – COSTUME

9.1 Selon les règlements de Badminton Québec : le costume approprié est un t-shirt et un pantalon court uniforme. La longueur du short ne doit pas excéder le dessus du genou. Le bermuda et le cuissard sont interdits, toutefois le port du cuissard sous le short est toléré. Les t-shirts affichant des substances et/ou de la publicité illicite, à connotation de violence et les couvre-chefs ne seront pas acceptés.

ARTICLE 10 – VOLANT

10.1 Le volant utilisé est le Yonex Mavis 350 jaune.

ARTICLE 11 – SURCLASSEMENT

11.1 Pendant la saison, le surclassement sera permis, mais les participants doivent évoluer dans la catégorie et l'épreuve où ils prévoient évoluer au championnat régional scolaire.

11.2 Lors du 2^e intersection, le surclassement en simple ne sera pas accepté. Il sera toléré pour combler une équipe de double.

ARTICLE 12 – FORMULAIRE D'INVITATION

- 12.1 L'école hôtesse d'un tournoi est responsable de faire parvenir au RSEQ Est-du-Québec et au responsable de la ligue son invitation, les renseignements concernant le tournoi ainsi qu'une feuille d'inscription, et ce, 3 semaines ou 21 jours avant la tenue du tournoi.

ARTICLE 13 – INSCRIPTION

- 13.1 La date limite pour faire parvenir son inscription au responsable de la ligue est fixée au mercredi de la semaine qui précède la semaine du tournoi, soit 10 jours avant la tenue de tournoi, à 16 h.
- 13.2 Il est possible de demander toute modification à l'inscription jusqu'à ce que le responsable de ligue partage la liste complète des inscriptions au tournoi. Une fois que les inscriptions sont partagées, les demandes de changements doivent être justifiées (ex : joueur blessé qui mène à remanier une équipe de double) et approuvées par le responsable de ligue.
- 13.3 La date limite pour demander des changements est fixée au jeudi précédent le tournoi, à 16 h. Après cette tombée, les seuls changements acceptés sont des annulations, y compris pour un seul joueur absent dans une équipe de double.
- 13.4 Il sera spécifié dans le document d'organisation si un joueur pourra jouer dans les trois épreuves suivantes : simple, double et double mixte (selon les disponibilités de terrain).
- 13.5 Un maximum de 36 joueurs par école est permis, mais pourrait être augmenté selon le nombre de terrains disponibles. Les joueurs invités ne participent pas au pointage.
- 13.6 Il y a du benjamin mineur et majeur (en simple) à tous les tournois y compris lors du championnat régional scolaire. Toutefois ceux qui s'inscriront en benjamin mineur au championnat régional scolaire n'auront pas accès au championnat provincial scolaire.
- 13.8 Lors du 2^e tournoi intersection, les participants doivent évoluer dans la catégorie et l'épreuve où ils prévoient évoluer au championnat scolaire régional. Le surclassement en simple ne sera pas accepté lors de ce tournoi. Il sera toléré pour combler une équipe de double.
- 13.9 Pour s'inscrire aux tournois intersections, le joueur devra être inscrit à la ligue (sauf pour les joueurs des Îles-de-la-Madeleine).
- 13.10 Un participant pourra s'inscrire à seulement 2 des 3 épreuves suivantes : simple, double et double mixte.
- 13.11 Aucune inscription intersex ne sera acceptée (fille chez les garçons et vice-versa).

ARTICLE 14 – PROCÉDURE DES TOURNOIS

- 14.1 Les tournois de section se tiendront sur une journée dans la section Ouest et sur une journée et demie dans la section Est.
- 14.2 Les tournois intersections se tiendront sur une journée et demie.
- 14.3 Les responsables des tournois doivent exiger un maximum de 2 minutes pour la période d'échauffement, et ce, dès l'annonce du match. Cette procédure permettra d'accélérer le déroulement du tournoi.
- 14.4 Aucune partie ne pourra être prévue dans l'horaire après 22 h 30 le vendredi soir.

ARTICLE 15 – DATES ET LIEUX DES TOURNOIS

- 15.1 Le projet de calendrier est construit par tous les délégués présents lors de la rencontre de mai et adopté au C.A. de septembre.

ARTICLE 16 – INSTALLATIONS

- 16.1 Un minimum de 9 terrains pour les tournois de section et de 12 terrains pour les tournois intersections est souhaitable pour la présentation d'un tournoi.

ARTICLE 17 – RÉGLEMENTATION

- 17.1 Les règlements de Badminton Québec seront utilisés. Les règlements spécifiques auront préséance sur les règlements officiels.

ARTICLE 18 – ARBITRAGE

- 18.1 Chaque entité-école qui sera inscrite dans le réseau devrait fournir le nom d'une personne qui suivra la clinique d'arbitrage offerte à l'automne.
- 18.2 Une personne accréditée par Badminton Québec (autre que l'organisateur ou un entraîneur impliqué) devra agir comme arbitre en chef à chaque tournoi. Ladite personne a le droit d'intervenir en tout temps sur les terrains concernant les questions de comportement, d'éthique ou d'habillement. L'organisation fera l'assignation d'un arbitre pour son tournoi en accord avec le réseau régional.

Responsabilité de l'arbitre :

- Effectuer les modifications sur les « draws ».
- S'assurer du respect du temps accordé pour l'échauffement et des interventions des entraîneurs.
- Intervenir en cas de litige, et ce, conformément aux règles de Badminton Québec.
- Voir à l'application des règles de l'éthique sportive (voir en annexe).

ARTICLE 19 – SEMAGE DES JOUEURS

- 19.1 Lors du premier tournoi intersection, tous les joueurs sont classés aléatoirement par le logiciel « Tournament Planner ».
- 19.2 Lors des tournois de section, le classement du précédent tournoi est utilisé (intersection ou tournoi de section, le cas échéant). Tous les joueurs qui étaient sortis de leur pool obtiennent une position (tête de série – TDS) pour le semage. Les autres joueurs sont classés aléatoirement par le logiciel « Tournament Planner ». Il y aura du benjamin mineur et majeur (en simple) dans chaque tournoi de section.
- 19.3 Lors du deuxième tournoi intersection, les classements des précédents tournois de section respectifs sont utilisés, puis jumelés en alternant les sections. La section dans lequel aura lieu le régional déterminera la section qui sera en première position. Tous les joueurs qui étaient sortis de leur pool obtiennent une position (tête de série – TDS) pour le semage. Les autres joueurs sont classés aléatoirement par le logiciel « Tournament Planner ». Pour chaque épreuve, le meilleur joueur des îles-de-la-Madeleine sera semé en 4^e position.
- 19.4 Un joueur surclassé durant toute la saison pourra retourner dans sa catégorie. Si ce joueur se classe dans les quatre premiers lors du précédent tournoi de section, il sera semé à la 2^e position, sinon il sera semé aléatoirement. Il est de la responsabilité de l'entraîneur d'en faire la demande au responsable de ligue.

ARTICLE 20 – CLASSEMENT

- 20.1 Pour l'attribution des bannières de la saison, le club gagnant sera celui qui aura récolté le plus de points selon le système de pointage établi à l'article 8.

ARTICLE 21 – COÛT D'INSCRIPTION

- 21.1 Selon la grille adoptée lors du C.A. de mai.

ARTICLE 22 – RESPONSABLE DE LIGUE

- 22.1 M. Charles-Antoine Gonthier

ARTICLE 23 – RÉCOMPENSES

- 23.1 Des bannières permanentes seront remises aux meilleures institutions par section dans chacune des catégories ainsi que combiné toutes catégories.
- 23.2 Une bannière d'éthique sportive sera remise à l'entité école qui aura démontré la meilleure éthique sportive durant la saison et le championnat régional scolaire. Elle sera remise lors du championnat régional scolaire.
- 23.3 Des médailles seront remises lors des deux intersections (or, argent et bronze).

ARTICLE 24 – TEMPÊTE

- 24.1 Lors d'une tempête, si possible, le tournoi sera remis au lendemain (sauf pour les intersections et selon les procédures du réseau régional).

ARTICLE 25 – AMENDE

- 25.1 Un club qui ne se présente pas à un tournoi sans raisons majeures recevra une amende de 5 \$ par joueur inscrit dans son équipe sur la plate-forme S1 jusqu'à un maximum de 180 \$, payable au RSEQ régional. Le comité exécutif tranchera sur la recevabilité des raisons majeures invoquées.

ARTICLE 26 – CLUB HORS-CONCOURS

- 26.1 Un club pourra être accepté en tant qu'invité lors des tournois de sa section. Le coût sera de 12 \$ par athlète et il sera facturé par le réseau régional.

ARTICLE 27 – INTERVENTION DE L'ENTRAÎNEUR DURANT LES MATCHS

- 27.1 La règle du « coaching » entre les points est en vigueur en autant que l'intervention ne nuit pas au déroulement normal de la partie.

ÉTHIQUE DU JOUEUR

LIGUE DE BADMINTON

1. Ne pas jouer entre les terrains et à l'arrière des terrains.
2. Ne jamais traverser un terrain de badminton, même si le volant n'est pas en jeu.
3. Attendre que l'échange soit terminé avant de ramasser un volant qui est tombé sur ou près du terrain adjacent.
4. Ne pas s'appuyer ou tirer sur le filet afin de ne pas l'endommager.
5. Pour le serveur, s'assurer que ses adversaires sont prêts avant de commencer (le receveur est réputé être prêt, s'il essaie de retourner le volant).
6. Toujours ramasser le volant dans son demi-terrain et le redonner à l'adversaire par-dessus le filet.
7. Lorsqu'il n'y a pas d'arbitre ou de juge de ligne, nous sommes responsables du jugement des lignes de notre terrain (notre côté).
8. On respecte l'échauffement de cinq minutes maximums avant le début d'un match.
9. Donner la main à l'adversaire pour le féliciter après la partie.
10. Il est strictement défendu de jouer au badminton en dehors des terrains de jeu (vestiaire, corridor, dortoir, etc.).

ANNEXE I



Système de pointage en badminton

Chers membres,

Badminton Québec et Badminton Canada ont décidé dernièrement d'appliquer un nouveau système de pointage. Approuvé par le Conseil d'administration de la Fédération Internationale de Badminton le 6 mai dernier au Japon, ce système « rally-point » a été expérimenté depuis le 1^{er} février 2006 dans certaines compétitions sanctionnées comptant pour le classement international. Ce nouveau système de pointage consiste en un 2 de 3 manches de 21 points (voir plus bas) et il va de soi que le temps de jeu sera beaucoup plus court qu'auparavant. Dorénavant, nos deux réseaux de compétitions (Sports-Experts/Yonex et Grand Prix BlackKnight/ Sports-Experts/Ashaway) utiliseront la formule suivante, et ce, dès la saison 2006-2007. Vous pourrez constater de l'envergure de ces changements personnellement, en appliquant cette formule cet été lors de vos entraînements afin d'être prêt pour le début de saison.

- Une partie consiste en un 2 de 3 manches de 21 points pour toutes les épreuves (incluant le simple féminin);
- Le gagnant d'un échange remporte un point (peu importe le serveur);
- S'il y a égalité à 20-20, deux points d'écart sont nécessaires pour remporter la manche;
- S'il y a toujours égalité à 29-29, le gagnant de l'échange suivant (30^e point) remporte la manche (manches de 30 points maximum);
- Le gagnant d'une manche débute comme serveur la manche suivante;
- Lorsque qu'un joueur atteint la marque de 11 points, une pause de 60 secondes est accordée aux joueurs;
- Une pause de deux minutes est accordée entre les manches;
- Lors de ces pauses, l'intervention de l'entraîneur est acceptée, mais les joueurs ne peuvent quitter l'aire de jeu, sauf si l'arbitre a accordé l'autorisation et;
- En double, l'équipe n'a qu'un seul service (le tableau ci-dessous démontre les mécanismes de changements de zones au service et de réception pour les épreuves de double).

Alexandre Tremblay
Coordonnateur de tournois

Partie de double entre A&B opposés à C&D.
A&B ont remporté le tirage au sort et décident de servir. A servira à C.

Déroulement de la partie	Pointage	Positions des équipes	Positions des équipes	Zone de service d'où le service est effectué	Serveur et receveur	Gagnant de l'échange
(début de la manche)	0-0	C B	D A	Le pointage de A&B étant pair, le service sera fait de la zone de service droite	A sert à C	A&B
A&B ont remporté l'échange. A&B changent de zones de service et C&D demeurent dans leurs zones	1-0	C A	D B	Le pointage de A&B étant impair, le service sera fait de la zone de service gauche	A sert à D	C&D
C&D ont remporté l'échange et le droit de servir. Les positions demeurent les mêmes	1-1	C A	D B	Le pointage de C&D étant impair, le service sera fait de la zone de service gauche	D sert à A	A&B
A&B ont remporté l'échange et le droit de servir. Les positions demeurent les mêmes	2-1	C A	D B	Le pointage de A&B étant pair, le service sera fait de la zone de service droite	B sert à C	C&D
C&D ont remporté l'échange et le droit de servir. Les positions demeurent les mêmes	2-2	C A	D B	Le pointage de C&D étant pair, le service sera fait de la zone de service droite	C sert à B	C&D
C&D ont remporté l'échange. C&D changent de zones de service et A&B demeurent dans leurs zones	3-2	D A	C B	Le pointage de C&D étant impair, le service sera fait de la zone de service gauche	C sert à A	A&B
A&B ont remporté l'échange et le droit de servir. Les positions demeurent les mêmes	3-3	D A	C B	Le pointage de A&B étant impair, le service sera fait de la zone de service gauche	A sert à C	A&B
A&B ont remporté l'échange. A&B changent de zones de service et C&D demeurent dans leurs zones	4-3	D B	C A	Le pointage de A&B étant pair, le service sera fait de la zone de service droite	A sert à D